

## Rapport du Comité Directeur, 6 juillet 2007

Conformément au document final adopté lors de la Réunion sur la Réponse rapide juridique (RRJ) tenue à New York les 12 et 13 mars 2007, le Canada a contacté les Points Focaux et d'autres participants afin de constituer un Comité Directeur. Le Comité Directeur a été formé dans le but de produire l'ébauche d'une stratégie intégrée pour la Réponse rapide juridique, en incorporant les rapports de tous les Points Focaux et en tenant compte des observations reçues de l'ensemble des participants au mécanisme de la RRJ.

Les membres du Comité Directeur se sont réunis à Bruxelles le 6 juillet 2007 dans les bureaux de No Peace Without Justice<sup>1</sup>.

Lors de cette réunion, le Comité Directeur a analysé les rapports des Points Focaux, ainsi que tous les autres documents de la RRJ<sup>2</sup>. Sur la base de ces documents et de son mandat concernant l'ébauche d'une stratégie intégrée, le comité directeur a adopté les recommandations suivantes:

(1) que la structure d'association flexible, mise en exergue dans les rapports préparés par la Suède sur les principes directeurs de la coopération dans le contexte du mécanisme de Réponse rapide juridique (RRJ), et les principes directeurs sur les éléments de déploiement d'un mécanisme de Réponse rapide juridique (RRJ), serve de mécanisme de coordination initial pour la RRJ.

(2) qu'un Groupe Politique soit constitué afin d'inclure tous les participants et partenaires du RRJ intéressés<sup>3</sup>.

(3) que le Groupe Politique fasse en sorte que soit formé un Groupe de Coordination qui agira comme un "bureau" en son nom.

(4) que le Groupe de Coordination soit mandaté pour faire des recommandations relatives aux fonctions de secrétariat qui devront être réalisées sous sa supervision au nom du Groupe Politique.

Le Comité Directeur considère que l'adoption de ces recommandations constituerait la meilleure façon d'assurer l'établissement effectif du Mécanisme de la RRJ.

---

1 Les participants à la réunion du Comité Directeur comprenaient des représentants du Canada, de Colombie, de Finlande, du Sierra Leone, de Suède, de l'Institut pour les Enquêtes Criminelles Internationales, de No Peace Without Justice et du ZIF.

2 Ces documents incluent l'Etude de Faisabilité de la RRJ, l'évaluation de l'Etude de Faisabilité et les Rapports de la Conférence sur la RRJ de Venise de juin 2006 et de la Réunion sur la RRJ de New York de mars 2007. Les documents de la RRJ sont disponibles à l'adresse Internet : <http://www.justicerapidresponse.org>.

3 Voir le paragraphe 2 des principes directeurs de la coopération dans le contexte du mécanisme de Réponse rapide juridique (RRJ), qui définit la participation et le partenariat.